

Mensonges, contre-vérités et attaques personnelles

L'ADRISE qui, comme chacun sait, s'oppose au projet de l'UTV 65, nous avait habitués à tous les types de déclarations. Dans son dernier communiqué, elle y ajoute en plus l'attaque personnelle contre le Président du SMTD 65, avec des propos qui frisent l'injure et la diffamation ! De tels procédés ne sauraient rester sans réaction. Le SMTD 65 se réserve d'ailleurs le droit de saisir la justice, pour défendre l'honneur et la probité de son Président. En attendant, il importe de répondre point par point aux arguments de l'ADRISE.

Premier point : ce n'est pas le SMTD 65 qui a décidé d'engager un projet de tri mécano biologique pour le traitement des ordures ménagères du département. C'est le Conseil Général, aujourd'hui Conseil Départemental, qui a pris cette décision. Dans cette affaire, le SMTD 65 ne fait donc que mettre en application le choix des élus du département.

Deuxième point : cette décision n'a jamais été remise en cause sur le plan juridique. Il eut fallu pour cela procéder à une révision du Plan départemental d'élimination des déchets. Ce que l'assemblée départementale n'a jamais fait. La décision d'engager le projet de l'UTV 65 est donc toujours d'actualité et toujours conforme aux lois de la république.

Troisième point : la décision de faire appel de la décision du tribunal administratif de Pau n'est pas celle d'un seul homme. Elle a été votée par le bureau syndical du SMTD 65 qui, n'en déplaise à l'ADRISE, est composée de représentants élus de l'ensemble des usagers du département ! Affirmer qu'elle est le fruit de l'entêtement mystique d'un seul homme, à savoir le Président du SMTD 65, c'est plus qu'un simple mensonge. C'est déconsidérer ceux qui ont voté cette décision et c'est afficher clairement un certain mépris pour les règles les plus élémentaires de la démocratie, ainsi que pour le travail de femmes et d'hommes pour lesquels l'intérêt général de l'ensemble des administrés de ce département, compte ! D'ailleurs, les électeurs ne s'y sont pas trompés. Ils les ont réélus et pour certains très largement.

Ce que l'ADRISE s'autorise en attaquant en justice des actes administratifs légaux, elle le reproche au SMTD au sujet d'une décision de justice pour le moins curieuse au regard du droit. Pour qui le bel exemple de démocratie ?

Quatrième point : le SMTD 65 n'a pas l'intention de passer en force. Le comité syndical a voté un moratoire sur le début des travaux, dès qu'il a eu connaissance du vote de la motion du Conseil départemental, demandant au Conseil Régional de suspendre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets et avant de prendre connaissance de la décision du Tribunal Administratif de Pau. En effet, c'est désormais au niveau de la Région Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, que doit se décider le choix des filières de traitement de nos déchets ménagers ! Le SMTD 65 appliquera la décision qui sera prise.

En attendant, il assume pleinement ses responsabilités et continue à porter un projet d'intérêt général, conforme aux exigences environnementales et qui, répétons-le une fois de plus, ne représente aucune menace pour les riverains.

Quant à affirmer qu'en développant le tri, on pourrait se passer de l'UTV 65, c'est tout simplement une contre vérité. Bien évidemment, il faut trier toujours plus et toujours mieux et le SMTD 65 y participe de façon active au côté de ses structures adhérentes, notamment en proposant de développer systématiquement le compostage individuel auprès des foyers en maison individuelle ou,

encore, en modernisant son centre de tri de façon à permettre la mise en place de l'extension des consignes de tri, dès 2017.

Mais au regard des expériences en cours en France, il restera encore entre 40 000 et 50 000 T d'ordures ménagères résiduelles à traiter ! Que ceux qui s'opposent obstinément à l'UTV 65 gardent bien ce chiffre en tête et qu'ils prennent leur responsabilité ! Qu'ils expliquent aux citoyens ce qu'il leur en coûtera d'être dans un département qui n'est plus en capacité de traiter ses ordures ménagères résiduelles !

C'est tout le sens de l'action des élus du SMTD 65, avec sérieux, cohérence et sans populisme.

Le Bureau Syndical du SMTD 65